

ment à un essai dans l'atmosphère, le premier depuis 1978. Les déchets radioactifs de l'essai chinois sont passés récemment au-dessus du Canada, avec des conséquences que nous n'avons pu encore évaluer.

Les conférences d'examen de la Convention relative aux armes bactériologiques (biologiques) et du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont eu lieu l'an dernier. Si des travaux fort utiles ont été accomplis et si une large mesure d'accord est intervenue à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, le Canada aurait préféré qu'un accord se fasse sur un document final. Celui-ci aurait pu mettre l'accent sur la réaffirmation, de la part de la Conférence, de la validité des moyens destinés à prévenir la prolifération prévue au Traité, mais aurait également renouvelé l'engagement des États dotés d'armes nucléaires parties au Traité envers les Articles IV et VI.

Il y a trois sujets sur lesquels le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement a mis l'accent et qui, jusqu'à présent, n'ont pas été suffisamment étudiés.

Le premier est visé au paragraphe 81 en ce qui concerne le désarmement classique. D'utiles discussions sur les armes classiques ont eu lieu au printemps dernier à la Commission du désarmement des Nations Unies. Ces discussions ne devaient être que le début de nos efforts pour parvenir à un progrès équilibré dans le domaine de la limitation des armes. La récente et heureuse conclusion de la Conférence des Nations Unies sur les armes est une contribution au développement et à l'élaboration du droit humanitaire international.

Le deuxième sujet est visé au paragraphe 80, où on lit: "Pour empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, de nouvelles mesures devraient être prises et des négociations internationales appropriées devraient être engagées...".

Le fait est qu'il existe déjà, en matière d'armes, une concurrence de fait dans l'espace extra-atmosphérique. La continuation d'une telle course pourrait fort bien avoir un effet déstabilisateur sur l'équilibre actuel des armements et, en conséquence, le Canada estime que les efforts devraient être intensifiés en vue de parvenir à un accord international sur cette question.

La vérification:
élément
essentiel

Le troisième sujet est la question qui est au coeur de tout accord vraiment significatif de limitation des armes: la vérification. Au point 9 du cadre permanent de l'ordre du jour du Comité au désarmement, est reconnue la nécessité d'une vérification appropriée en tant qu'élément essentiel dans les négociations. Pour permettre de mieux comprendre les complexités de la vérification, le Canada a présenté au Comité, en juin dernier, une récapitulation des propositions concernant la vérification de la limitation des armes. Un deuxième document donnant certains éléments quantitatifs de cette recherche a été présenté plus récemment. Un document touchant à la conception générale de la question est préparé, qui constitue une mise à jour du précédent. Si ces documents sont susceptibles d'aider à mieux faire comprendre les éléments fondamentaux de la vérification, des documents sur les problèmes de vérification d'accords particuliers actuellement en cours de négociation sont également nécessaires.